

DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE Séance du 13 octobre 2020
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 34 Suppléant : 0 Absents : 3 Pouvoirs : 2 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 158/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 7 octobre 2020</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS, Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : David BANANT à Carole BRETON, Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON.</p> <p>Suppléant : /</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Bernard THIBOUD.</p> <p>Monsieur Jérémie COURLET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : MOBILITÉ – Véloroute : étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ViaRhôna.

Vu les statuts de la CC Ussets et Rhône et notamment ses articles 6-3-6 relatif à la promotion touristique,

Vu le Schéma des véloroutes européenne EuroVelo et le Schéma national des véloroutes,

Considérant le schéma Eurovélo et l'inscription de la ViaRhona comme étant un itinéraire de l'intérêt européen.

Considérant que l'itinéraire de la ViaRhôna traverse la CC Ussets et Rhône par les Communes de Seyssel 74, Usinens, Chêne-en-Semine et Clarafond-Arcine.

Considérant que cette portion n'est pas aménagée pour l'usage du vélo et que la circulation est dangereuse.

Considérant le Comité d'itinérance entre Lyon et Genève qui promeut la mise en véloroute de la section de la ViaRhona.

Considérant que la ViaRhona est aménageable en voie spécialement dédiée du fait de la fréquentation croissante des cyclistes et de l'essor du vélotourisme.

Considérant la politique communautaire en matière d'aménagement de véloroute et les projets de mise en voie verte de la V62 et de la ViaRhôna.

Le Président propose de lancer une étude de maîtrise d'œuvre pour évaluer la faisabilité du projet d'aménagement de la ViaRhôna. Le but étant d'établir un avant-projet détaillé visant à créer une voie spécialement dédiée à l'usage du vélo.

Le Président rappelle le projet d'aménagement de véloroute en cours entre Sarzin et Frangy, portion de la V62.

Le Président précise que cette étude s'inscrit sur un parcours d'environ 27 kilomètres et que le projet peut être financé à hauteur de 80 % par le Département.

Le conseil Communautaire, après avoir délibéré :

DECIDE le lancement d'une consultation pour retenir un maître d'œuvre.

AUTORISE le Président à signer tout marché en lien avec cette étude.

AUTORISE le Président à demander tout type de subvention relative à l'étude.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal, chapitre 21.

NOTIFIE cette délibération à la Trésorerie de Frangy-Seysssel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.